

**Délibération du Conseil Municipal
de la Commune de CADENET**

N° 78 /2023

Mis en ligne le **21 SEP. 2023**

Envoyé en préfecture le 20/09/2023
Reçu en préfecture le 20/09/2023
Publié le
ID : 084-218400265-20230918-CM180923_78-DE

Session du 18 septembre 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS ET LE 18 septembre
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la
présidence de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 12 septembre 2023

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX
JACQUEME, JAUBERT, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS DE
LACENNE, JAUMARY, DUVAL, BERGE, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, LEROY,
SCHOFFIT, RIPERT, DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, SLAVICEK, VEVE

Secrétaire de séance : Valérie GRANGE

Absents : xx

Absents excusés : MARTIN, BASTIE, SEVE, VOREUX

Procurations :

M. MARTIN	a donné procuration à	Mme BOISGARD
Mme BASTIE	" "	M. BRABANT
Mme SEVE	" "	Mme DEBIT
M. VOREUX	" "	Mme KHALIZOFF

SUBVENTION A L'ASA CADENET-PUYVERT

Madame Nicole BOY, adjointe déléguée à la Vie Associative et aux Festivités indique à l'Assemblée que chaque année, des crédits sont inscrits à l'article 65737 F°92 pour subventionner l'Association Syndicale Autorisée de CADENET-PUYVERT qui gère les canaux d'irrigation du territoire.

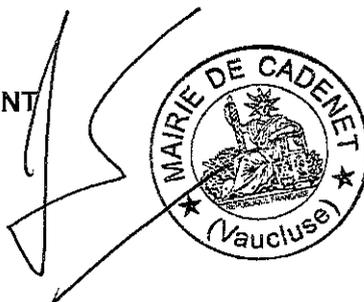
Cette ASA nous autorise à déverser les eaux pluviales qui sont de la compétence communale, dans ses propres réseaux.

En soutien à l'agriculture irriguée par le réseau gravitaire, il est proposé de verser une subvention 2023 de 10 200€ à l'ASA CADENET-PUYVERT.

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide** de verser à l'ASA CADENET-PUYVERT, la subvention 2023 de 10 200 € qui figure à l'article 65737 F°92 du Budget Principal de la Commune.

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE